

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Septembre 2019	Date d'examen: 06/11/19	
Décision n° 2019-42		
Date de validation officielle : 06/11/2019	Objet : AVIS RNN des Marais de Bruges : Plan de gestion	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Votes autorisés : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Alexandre DUMAITRE présente rapidement le contexte d'avancement du projet d'élaboration du plan de gestion de la RNN des marais de Bruges.

Stéphane BUILLES, conservateur de la réserve, présente en alternance avec le rapporteur du conseil, le projet de PG.

Le rapporteur signale avoir récupéré tardivement ce dossier par suite de la défection du rapporteur initialement désigné. Il a procédé à une évaluation sur place de PG.

Il est procédé à un rapide rappel historique des lieux avec en 1599 l'assèchement des marais et en 1960 sous la pression urbaine la création de Bordeaux lac.

La RNN, 260 ha, est enclavée dans l'urbanisation, inscrite en ZNIEFF de type I dans une ZNIEFF de type II.

Un périmètre de protection a été défini en 2018. De nombreuses zones de compensation à des aménagements sont situées autour et à l'est de la RNN.

La RNN a fait l'objet d'une cartographie détaillée des habitats naturels (EUNIS/CORINE) par le CBNSA. Elle est composée de milieux prairiaux dont la partie est en exploitation agricole d'élevage bio. Le paysage est très modelé par l'activité humaine.

La gestion hydraulique des niveaux d'eau est locale et périmétrale, et distribuée entre plusieurs acteurs. Les ouvrages hydrauliques sont emboîtés.

4 agents gèrent le site et le public avoisine 6000 visiteurs par an.

Les enjeux naturalistes concernent les boisements humides, les herbiers aquatiques et les prairies humides. Sur le plan des espèces, l'avifaune est de grand intérêt tant pour les nicheurs que les migrateurs. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) posent des problèmes, qui font l'objet d'actions de limitation.

2 axes sont principalement poursuivis :

- La gestion hydraulique
- La gestion prairiale (pâturage extensif [3 ha /vache marine/an + poneys landais] / fauche).

La mission de police dans et autour de la RNN est conséquente.

De nombreuses actions sont programmées

- Curages des fossés d'acheminement de l'eau, reconnexion des bras morts des anciennes jalles.
- Segmenter par des clôtures les zones de pâturage pour augmenter la pression du cheptel sur certains secteurs.
- Observer la pratique de fauche pour évaluer les éventuels gains de biodiversité.
- Evaluer les pratiques de l'exploitation agricole, fauche et pâturage sur 100ha, dans le souhait d'améliorer le potentiel écologique.
- Maitriser les EEE :
 - Chantiers d'arrachage pour les myriophylles et les jussies
 - Chantiers d'annelage pour les érables négundo
 - Régulation des populations de sangliers par piégeage.

De nombreuses menaces imposent de travailler avec les responsables situés hors de la réserve (pollution lumineuse, incivilités, gestion hydraulique, collision faune, ligne THT orthogonale aux couloirs de déplacement et de migration des oiseaux, ...).

Au niveau connaissance près de 3500 espèces ont été identifiées sur la RNN.

Le statut foncier de la RNN est à 50% public et 50% privé, ces derniers font l'objet de baux et de conventions. Sur la partie NE, il n'y a pas de gestion foncière.

La maison de la RNN est hors emprise, propriété de l'ASA (syndicat des marais) des jalles de Blanquefort. Pour pérenniser son rôle il y a un souhait d'acquisition par le gestionnaire.

Les activités pédagogiques sont concentrées sur les visites guidées qui sont conduites jusqu'au milieu de la RNN, qui mériteraient de voir augmenter le linéaire accessible, ainsi que de bénéficier de la construction d'un observatoire élevé.

La RNN s'attache à observer toutes les évolutions positives pour la conservation de la biodiversité autour de son emprise. Elle est notamment associée au conseil scientifique des zones de compensation situées dans son périmètre de protection. Néanmoins ces zones de compensations sont souvent démunies de gestionnaire avec des programmes de gestion très spécifiques.

Examen du CSRPN,

Pour le rapporteur le bilan est très complet, dans un document manquant de synthèse mais présentant une qualité de travail attestée et reconnue. Il lui paraît utile de formuler des remerciements pour l'ampleur du travail accompli.

Les échanges ont abordés les questions suivantes

- Les conditions d'évolutions des populations d'odonates en regard des populations d'écrevisses EEE. Si les populations d'écrevisses ont diminué, elles restent de facto encore trop élevées. Elles constituent un réservoir trophique important pour les cigognes et les hérons en tant que ressource saisonnière estivale et automnale.
- La RNN constitue un cas d'école avec sa situation sous le couloir d'atterrissage des avions (peu impactant), les passages d'hélicoptères fréquents et perturbants heureusement mieux maîtrisés réglementairement.
- La présentation très libre du projet de gestion soulève la question de la présentation des objectifs de long terme, des objectifs opérationnels et des axes d'opérations sur la période 2019-2028 visées. Parmi les objectifs opérationnels on peut relever la question du foncier avec sa sécurisation ainsi que celle de la maison. L'absence de bail avec la mairie de Bruges constitue aussi un point d'objectif à régler sur les 10 ans à venir. Si les contraintes de gestion récurrentes, les obligations des activités journalières influent, l'important reste de pouvoir bien fixer les objectifs et ainsi prioriser l'action.
- En matière d'acquisition de connaissance et de veille écologique il convient mettre en place une poursuite des suivis actuels et de les adapter pour constituer des indicateurs de suivi (Oiseaux nicheurs et hivernants, reproduction de la cistude, amphibiens, Vison d'Europe, Flore et stations d'espèces, faune piscicole...).
- Le document de présentation du plan de gestion n'est pas aligné sur les dernières recommandations de la nouvelle méthode d'élaboration des PG proposée par l'AFB.
- De fait le PG a vu sa rédaction débiter en 2014, ce qui a conduit au choix de ne pas s'inscrire dans les nouvelles lignes de méthodes. La volonté a été de se concentrer sur la responsabilité et la spécificité de la réserve, en préservant sa dimension historique avec le principe d'un accueil large d'espèces via un large éventail d'habitats dans un cadre enclavé. Cela répond à l'attente de la DREAL de mieux ouvrir et accueillir le public.
- La RNN constitue une tête de file pour la gestion des enjeux de biodiversité au nord de Bordeaux.
- Au final, si la présentation et le dossier du plan de gestion manifestent une forme inadéquate et un manque de synthèse, cela résulte d'un manque de formalisation et d'un oubli de présentation du tableau de synthèse présent dans le document qui présente les OLT au profit des actions et des moyens trop mis en avant. Cela reflète une situation où le conservateur a excessivement les mains dans le cambouis.

Le rapporteur propose que le CST-B émette un avis favorable assorti de recommandations. Il s'agirait de compléter le document plan de gestion d'une ou 2 pages de stratégie à 10 ans pour la RNN et de focaliser les objectifs sur les recommandations suivantes :

- Assurer la sécurisation foncière de la RNN.
- Assurer la sécurisation de maison de la RNN.
- Renforcer le rayonnement de la RNN dans son environnement extérieur et plus particulièrement vers Bordeaux Métropole.
- Aboutir à une association de la RNN à la gestion des zones de compensation situées à proximité.
- Renforcer les suivis naturalistes avec la production d'indicateurs

Le président de séance propose de mettre au vote une décision d'avis favorable assortie des recommandations proposées en séance.

Décision du CSRPN N-A

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Au projet d'avis favorable sur le plan de gestion de la RNN des Marais de Bruges, le vote est

Vote Pour : 30 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le CSRPN N-A, réuni en CST de Bordeaux, formule, à l'unanimité, une décision favorable pour le plan de gestion de la RNN des marais de Bruges, assortie de recommandations sur les objectifs à prioriser

- ❖ **Assurer la sécurisation foncière de la RNN.**
- ❖ **Assurer la sécurisation de maison de la RNN.**
- ❖ **Renforcer le rayonnement de la RNN dans son environnement extérieur et plus particulièrement vers Bordeaux Métropole.**
- ❖ **Aboutir à une association de la RNN à la gestion des zones de compensation situées à proximité.**
- ❖ **Renforcer les suivis naturalistes avec la production d'indicateurs**

A Bordeaux, le 6 Novembre 2019.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL